

# « Route de l'Allier » et réseau des Maisons de sites

## Étude de préfiguration

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### A. L'ALLIER, GRANDE RIVIÈRE SAUVAGE EUROPÉENNE :

Dotée d'un parcours très varié sur 425 km, compris entre sa source au Moure de la Gardille en Lozère et sa confluence avec la Loire, au Bec d'Allier dans la Nièvre, la rivière Allier abrite un patrimoine naturel et paysager exceptionnel à l'échelle de l'Europe. Un peu comme sa sœur, la Loire, dont elle est le principal affluent, l'Allier est souvent considérée comme « l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe ». Elle traverse 117 Communes correspondant à une population d'environ 220.000 habitants soit 15% de la population auvergnate concentrés sur cet axe. La surface du bassin versant de l'Allier est de 14.310 km<sup>2</sup>, concerne 95% du territoire auvergnat et 65% de la population régionale.



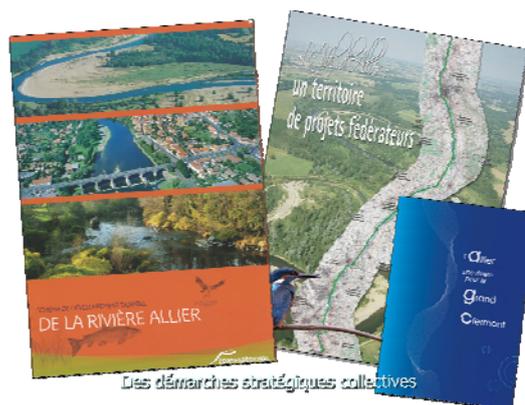
L'Allier constitue un axe migratoire majeur pour nombre d'espèces, dont plusieurs protégées (saumon atlantique, sternes naines et pierregarin,...), et un corridor écologique remarquable grâce à une morpho-dynamique encore largement active, qui permet le renouvellement régulier de ses milieux et de ses habitats au bénéfice d'une riche biodiversité et de paysages variés.

Principalement inscrite sur le territoire auvergnat, la rivière traverse 3 de ses 4 départements et, à son extrémité aval, un département des régions Bourgogne-

Franche Comté et Centre-Val de Loire. Plusieurs villes sont installées sur son cours telles que Vichy et Moulins, tandis que d'autres le sont sur sa rive gauche comme Brioude, Issoire et Clermont-Ferrand. De par ses richesses naturelles, culturelles et humaines, elle représente un atout exceptionnel pour l'Auvergne, exceptionnel à l'échelle de la Région Auvergne Rhône Alpes, et constitue un axe de valorisation patrimoniale, environnementale et touristique majeur, en particulier pour le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Depuis plus de vingt ans, l'Allier fait l'objet de démarches de protection (espaces naturels sensibles, zone Natura 2000, Réserve naturelle du Val d'Allier,...) et de réflexions stratégiques à plusieurs échelles : Schéma de développement durable de la rivière Allier approuvé par la Région Auvergne en 2009, Val d'Allier métropolitain, territoire de projets fédérateurs en 2007, l'Allier, une rivière pour le Grand Clermont en 2008, projet d'agglomération Vichy Val d'Allier à l'horizon 2025, etc.

Mais, malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, l'Allier demeure souvent mal connu des habitants et des visiteurs, en particulier dans sa traversée de la plaine de Limagne au pied de Clermont-Fd, qui représente sa partie la plus impactée par la pression des activités humaines : nombreuses anciennes gravières proches de son lit mineur, enrochements de berges, pollutions agricoles, industrielles et urbaines. Mais de part et d'autre de cette section, le Haut-Allier en amont est relativement préservé avec ses gorges et ses villages pittoresques, tandis qu'à l'aval son caractère sauvage, lié à son espace de divagation, reste bien conservé, notamment dans sa partie la plus au nord à la vie locale encore tournée vers la rivière.



Des démarches stratégiques collectives

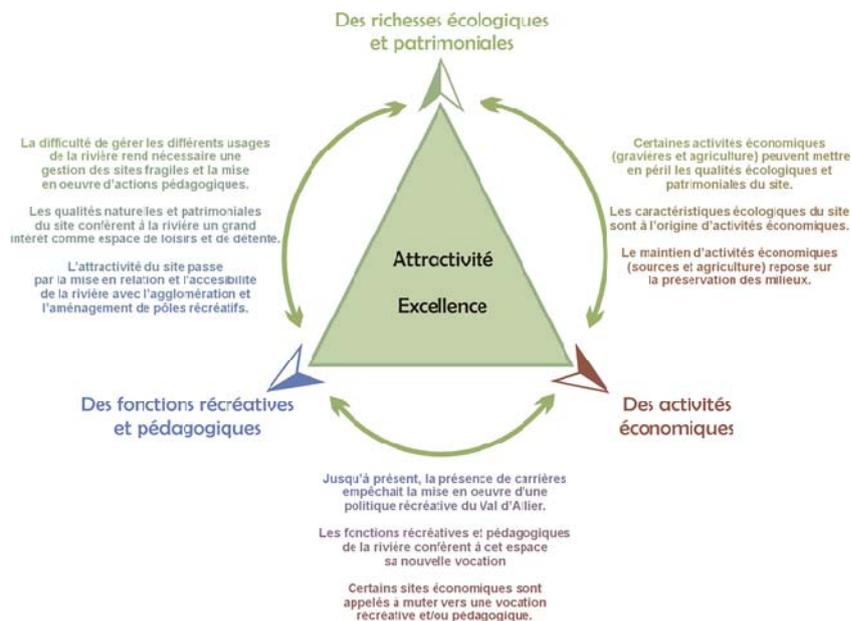
Cette succession de faciès variés, depuis les sources de l'Allier jusqu'à sa confluence avec la Loire à Nevers, représente donc en soi, sur le plan du paysage et des milieux naturels, une richesse qui contribue à la qualité du territoire auvergnat et mérite d'être promue pour en développer l'attractivité au sein de la nouvelle grande Région.

## B. DE NOMBREUX ACTEURS ENGAGÉS DANS SA PRESERVATION :

Cette richesse repose sur les relations de l'axe fluvial avec les territoires environnants et elle dépend donc des efforts à réaliser dans la gestion agricole, forestière et urbaine de ceux-ci. Elle dépend de la qualité des eaux de sa nappe alluviale et des eaux de surface que lui apportent ses affluents, des ruisseaux aux rivières comme l'Alagnon, la Tiretaine, la Dore, le Sichon ou la Sioule.

A l'initiative d'associations militantes, puis sous la pression des directives européennes et des obligations réglementaires, de nombreuses actions ont été engagées par les collectivités territoriales qui portent aujourd'hui leurs fruits : réduction des pollutions urbaines avec l'amélioration du traitement des eaux usées, aménagement ou effacement de barrages, mesures réglementaires en matière d'urbanisme, etc. Quant aux associations telles que les Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne et de l'Allier, ou la Ligue de Protection des Oiseaux par exemple, elles sont largement impliquées aujourd'hui dans la gestion de parties du cours d'eau classées en Espaces Naturels Sensibles ou en Réserve naturelle.

Maintenant, c'est aussi le milieu agricole qui commence à s'engager dans la voie d'un développement durable intégrant mieux la préservation de l'Allier, comme par exemple avec la coopérative agro-industrielle Limagrain qui vient de s'engager dans un grand projet européen de Laboratoire d'Innovation Territoriale pour les grandes cultures en Auvergne et dont l'approche agro-écologique visera à développer une triple performance économique, environnementale et sociale.

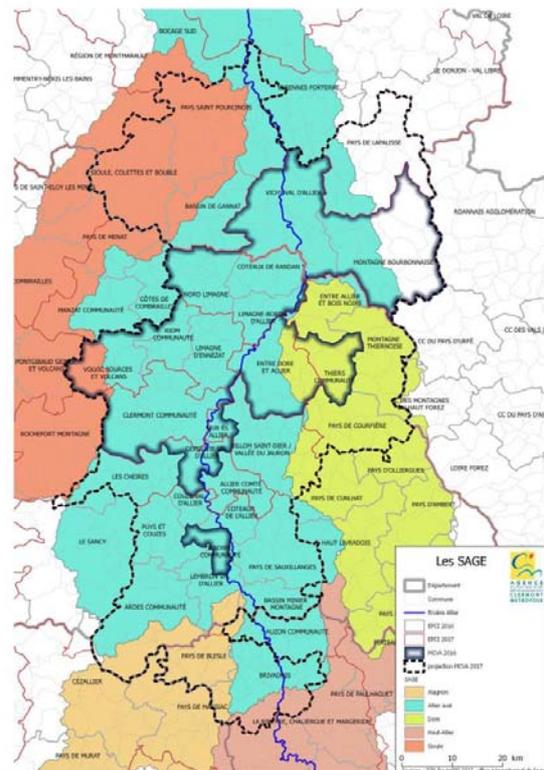


Cinq Schémas d'Aménagement et de Gestion Eaux ont été élaborés pour concilier tous ces enjeux, à issue d'une large concertation de l'ensemble des acteurs, sur l'Alagnon, la Dore, la Sioule, le Haut Allier et l'Allier Aval, qui comporte notamment comme objectifs prioritaires :

- la préservation de la dynamique fluviale (enjeux 8);
- la préservation de la biodiversité « remarquable » et « ordinaire » des écosystèmes aquatiques (enjeux 7)
- le développement d'un tourisme respectueux des écosystèmes aquatiques (enjeux 7)

En parallèle et dans le même sens, plusieurs collectivités territoriales sont engagées dans des démarches d'aménagement et de valorisation de la traversée de leurs territoires par l'axe fluvial, comme avec les projets d'EcoZone et de voie verte du Grand Clermont, ou ceux de reconquête des berges et de création de parcs naturels urbains de Vichy Communauté, dont l'exemple réussi de réhabilitation de la rive droite du Lac d'Allier a eu un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'agglomération et au-delà.

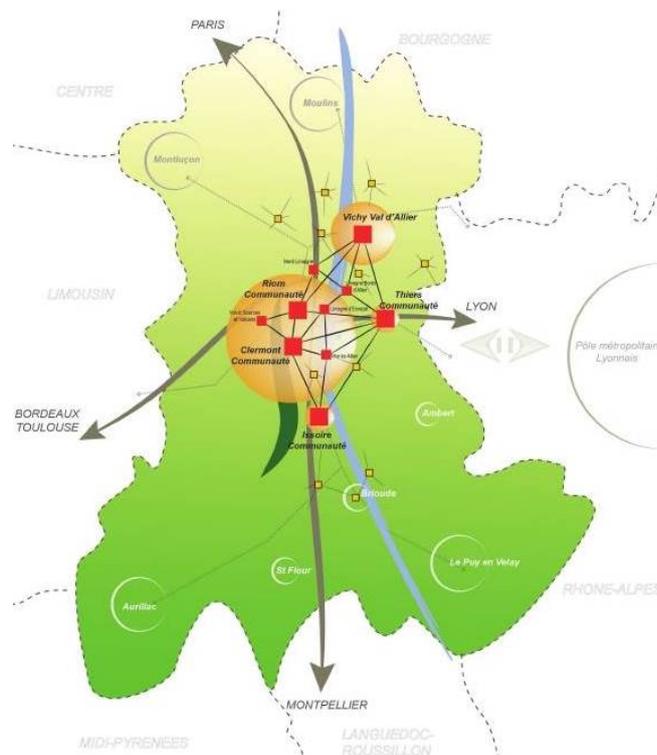
Enfin, c'est un ensemble d'équipements thématique de sensibilisation du public échelonnés le long de l'Allier, qui est en train de se mettre en place progressivement, démontrant tout l'intérêt des collectivités pour la reconquête de la rivière.



## C. LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU PÔLE METROPOLITAIN :

Avec la déprise agricole et rurale, ainsi qu'avec l'engouement pour les destinations balnéaires et exotiques, le 20<sup>ème</sup> siècle aura été marqué par le désintérêt des habitants pour l'Allier des plaines à l'exception de sa partie extrême-aval, restée jusqu'à ce jour encore bien fréquentée. C'est dans le même temps que les dégâts sur la rivière se sont accentués, avec l'extraction massive des granulats dans les trente glorieuses et les pollutions croissantes de l'agriculture intensive, qui ont engendré avec les pollutions urbaines l'interdiction de se baigner dans ses eaux et sonné ainsi le glas de sa fréquentation.

Mais ce début de 21<sup>ème</sup> siècle connaît a priori un changement radical, avec une prise de conscience collective des enjeux attachés au bon état des rivières et des eaux, ainsi qu'avec un certain retour des loisirs de proximité que favorise sans doute la récession économique. Malheureusement, ce regain de fréquentation risque souvent d'être accompagné de comportements inadaptés : quads et motos, déchets et feux, etc. C'est pourquoi, au-delà des seules actions de préservation de secteurs protégés ou d'opérations ponctuelles d'aménagement de son cours, la préservation et la



reconquête de la biodiversité de l'Allier repose non seulement sur un engagement de tout le territoire de son bassin versant et des multiples acteurs qui le composent (politiques, économiques et associatifs), mais aussi sur une conviction forte de ses habitants à développer, pour que l'ensemble des actions et des comportements convergent dans la démarche identitaire, collective et exemplaire, que mérite cette grande rivière souvent qualifiée de sauvage.

L'affichage de « métropole verte » caractérisée par une culture du bien-être, tel qu'il est recherché par le pôle métropolitain auvergnat, semble parfaitement compatible avec les objectifs poursuivis dans le domaine agricole pour limiter ses impacts environnementaux et offrir des produits sains pour l'alimentation des populations. Mais c'est avec des signes emblématiques que de telles stratégies se rendent visibles, autant à l'extérieur qu'auprès des habitants. Le Val d'Allier représente à cet égard une valeur identitaire commune exemplaire, pour peu que les efforts des milieux environnemental, agricole et urbain se conjuguent pour en restaurer et en préserver les richesses. Dans le domaine environnemental, une organisation de la fréquentation respectueuse des milieux naturels de la rivière en est une condition sine qua non.

C'est ce qu'ont compris les élus des EPCI qui composent depuis 2015 le Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne de Brioude à Vichy, en faisant de la reconquête de l'Allier un défi prioritaire avec un credo en trois points :

- L'Allier peut et doit constituer, dans les faits et dans les esprits, **un lien fédérateur pour le territoire métropolitain**, ses collectivités et ses habitants (cibles prioritaires des actions à mener), ainsi qu'un **trait d'union avec le Haut-Allier et le val d'Allier bourbonnais**.
- L'Allier constitue **un atout environnemental et identitaire à valoriser**, que le territoire métropolitain mérite de revendiquer comme **spécificité à haute valeur ajoutée pour la nouvelle grande Région**.
- La mise en valeur de l'axe Allier, basée sur **la restauration de ses milieux naturels** et le développement intégré des loisirs en lien avec les territoires traversés, représente **un potentiel de développement touristique et un facteur d'attractivité** pour le pôle métropolitain.

Pour répondre à ces trois niveaux d'enjeux, ce « Défi Allier » se décline en trois actions jugées prioritaires:

- Construire **une stratégie de réappropriation de l'axe Allier**
- Coordonner les projets de développement de **la voie verte de Brioude à Vichy**
- Organiser **une conférence annuelle du Val d'Allier**

Les objectifs de l'étude, qui fait l'objet du présent cahier des charges, s'inscrivent dans les orientations de deux premières de ces actions : construire une stratégie de réappropriation de l'Allier et coordonner les projets de développement de la voie verte de découverte de l'Allier, dans le cadre plus large d'un concept à définir de " route de l'Allier", développable sur l'ensemble du cours de la rivière.

Sur les 25 km de son secteur, le Grand Clermont a confié la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la voie verte au Département du Puy de Dôme, de façon combinée avec la traversée nord-sud de son territoire par la vélo-route V70 définie au schéma national des vélo-routes et voies vertes pour relier Nevers à Palavas à travers le Massif Central.

Sur le territoire de Vichy communauté, la communauté d'agglomération a étudié l'inscription de la voie verte le long de la rivière, dans le cadre d'un projet complet de mise en valeur environnementale et touristique de ses rives sur 27 km, dont la partie centrale devrait être achevée en 2019. Dans une perspective identique, la communauté de communes d'Issoire entend développer un projet d'aménagement de ses bords d'Allier incluant la voie verte.

Dans le but de compléter et d'harmoniser ces projets, le Syndicat métropolitain a fait réaliser par un groupe d'étudiants de PolyTech-Tours une étude de développement de la voie verte de Brioude à Vichy, dans la perspective plus large d'un développement des loisirs et du tourisme sur le val d'Allier, basé sur les différents modes d'itinérance, sur leurs connexions transversales aux territoires traversés et sur une synergie avec les sites d'animation répartis le long de la rivière. Le schéma de développement résultant de ce travail a été complété par une proposition détaillée d'inscription de la voie verte sur la partie encore non étudiée entre les secteurs du Grand Clermont et de Vichy communauté.

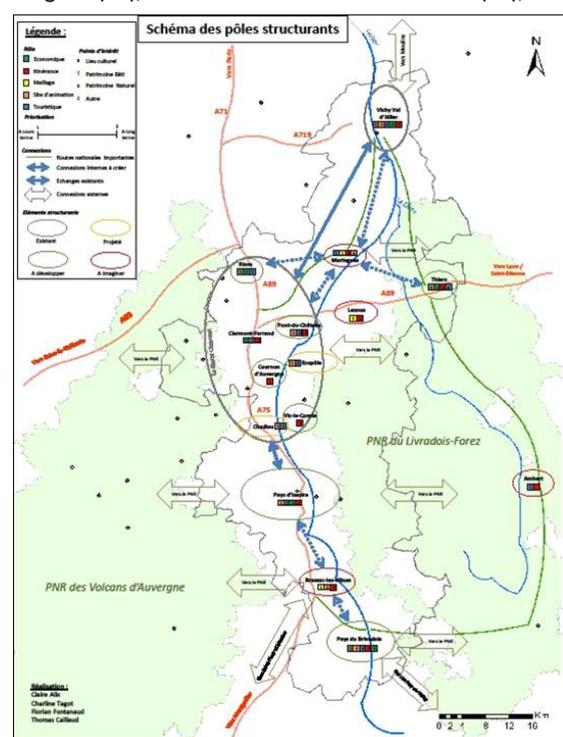
L'objectif est maintenant, d'une part de réaliser progressivement l'aménagement de la voie verte elle-même en favorisant sa continuité, et d'autre part de mieux définir le concept de développement basé sur la découverte de l'Allier par différents modes d'itinérance, en lien avec les territoires traversés et les acteurs intéressés. Il est aussi d'anticiper sur sa réalisation en définissant les conditions et moyens collectifs de gestion, de maintenance et de promotion, permettant de garantir à la voie verte une homogénéité de qualité et de service, ainsi que la pérennité nécessaire au développement.

Mais, même si ce grand projet de mise en valeur de l'axe Allier n'est pour le moment lancé qu'à l'échelle du pôle métropolitain de Brioude à Vichy, dont les 600.000 habitants représentent une cible prioritaire, celui-ci a évidemment vocation à être étendu à l'ensemble de la rivière et doit donc d'ors et déjà être appréhendé comme tel dans son concept, comme en termes d'itinérences et de structuration des sites.



#### D. LES MAISONS DE SITES, UN RESEAU DE PÔLES DE DECOUVERTE:

Plusieurs sites structurants dédiés aux richesses de l'Allier et à destination du grand public s'échelonnent tout le long du cours de l'Allier. Certains existent déjà depuis plus ou moins longtemps :



le Conservatoire National du Saumon Sauvage à Langeac (43), la Maison du saumon à Brioude (43), le Centre pédagogique d'initiation à l'environnement du Domaine de Chadieu (CPIE) à Authezat (63), l'Ecopôle du val d'Allier à la Roche Noire et Pérignat-sur-Allier (63), le Musée de la batellerie à Pont-du-Château (63), l'Observatoire des poissons migrateurs à Vichy (03) animé par le CNSS, la Réserve naturelle du Val d'Allier à Châtel-de-Neuvre et l'Espace naturel du Val d'Allier à Moulins animés par la LPO Auvergne (03), la Maison de la Batellerie Veurdre (03), la Maison de la Nature animée par l'ADATER la Ferme d'Embraud de la Chavannée à Château d'Allier (03), le Musée de la Vigne et du Terroir à Livry (58), la Maison du parc floral à Apremont-sur-Allier (18).

D'autres équipements sont projetés et leurs études de programmation réalisées: le site d'accueil des Vigères à Issoire en lien avec l'A75, la Maison de site de l'Ecopôle du Val d'Allier, qui devrait accueillir un pôle de compétence de 50 personnes avec l'installation du CEN Auvergne et de la LPO Auvergne, la Maison de l'Allier sur le site de l'Observatoire des poissons migrateurs de Vichy, qui pourrait avoir vocation à accueillir la coordination d'un Observatoire de l'Allier, à animer ce réseau des Maisons de sites, préfigurant peut-être ainsi le siège d'une future gouvernance à inventer pour gérer l'axe fluvial. Celle-ci jouerait ainsi un rôle coordonnateur permettant de renforcer les spécificités thématiques complémentaires des différents sites de découverte de l'Allier et de fédérer leurs actions, en termes de communication et de création événementielle par exemple.

Les missions qui pourraient être partagées par l'ensemble de ces Maisons de sites sont de plusieurs ordres:

- sites thématiques de sensibilisation du public aux richesses diverses de la rivière
- équipements d'accueil touristique, saisonniers ou non, pour la découverte de l'Allier
- points d'accès, d'information et de services pour les différents modes d'itinérance
- lieux d'observation scientifique de la vie de la rivière et de sa biodiversité
- outils pédagogiques pour l'éducation scolaire et les formations à la gestion des rivières
- pôles fédérateurs d'échange pour les acteurs institutionnels, associatifs et économiques
- instruments privilégiés d'information et de prévention sur les risques d'inondation
- sièges d'associations environnementales et culturelles en charge de leur animation
- lieux propices à l'accueil d'événements culturels et festifs en rapport avec la rivière

C'est pourquoi leur mise en synergie est apparue souhaitable, afin d'éviter les concurrences redondantes et de favoriser plutôt leurs complémentarités thématiques et fonctionnelles, ainsi que pour démultiplier leur attractivité et accroître leur rayonnement.

Mais au-delà de ce réseau des Maisons de sites à structurer, il s'agira aussi de développer les liens entre l'axe de découverte de l'Allier et les grands ensembles naturels et touristiques qui l'environnent (Parcs Naturels Régionaux du Livradois-Forez et des Volcans, Val de Loire, vallée du Haut-Allier), les itinéraires de grand randonnée (GR, Chemins de St-Jacques, Via Sancti Martini,...), les pôles urbains et les villages proches, ainsi que plus généralement les territoires traversés et leurs activités riveraines à développer.



Ces Maisons de sites devront aussi avoir un rôle éducatif et c'est la fréquentation de leurs sites qu'il faudra favoriser en priorité, plus que celle des milieux naturels les plus préservés, afin d'anticiper sur les effets des nouvelles pressions sur le milieu qu'entraînera le développement des loisirs et du tourisme, en lien avec celui des modes d'itinérance (voie verte, vélo-route, canoë-kayak). Le cours de l'Allier n'est pas uniforme et, en fonction de la richesse écologique et de la fragilité relative de ses différentes sections, il mérite d'être plus ou moins préservé de ces pressions par une hiérarchisation adaptée de sa fréquentation. C'est pourquoi le développement de ces itinérances mérite d'être priorisé sur la section métropolitaine de la rivière, parallèlement aux démarches de restauration de cette partie du cours d'eau la plus dégradée du fait de l'activité humaine (gravières, agriculture intensive, endiguements, etc.).

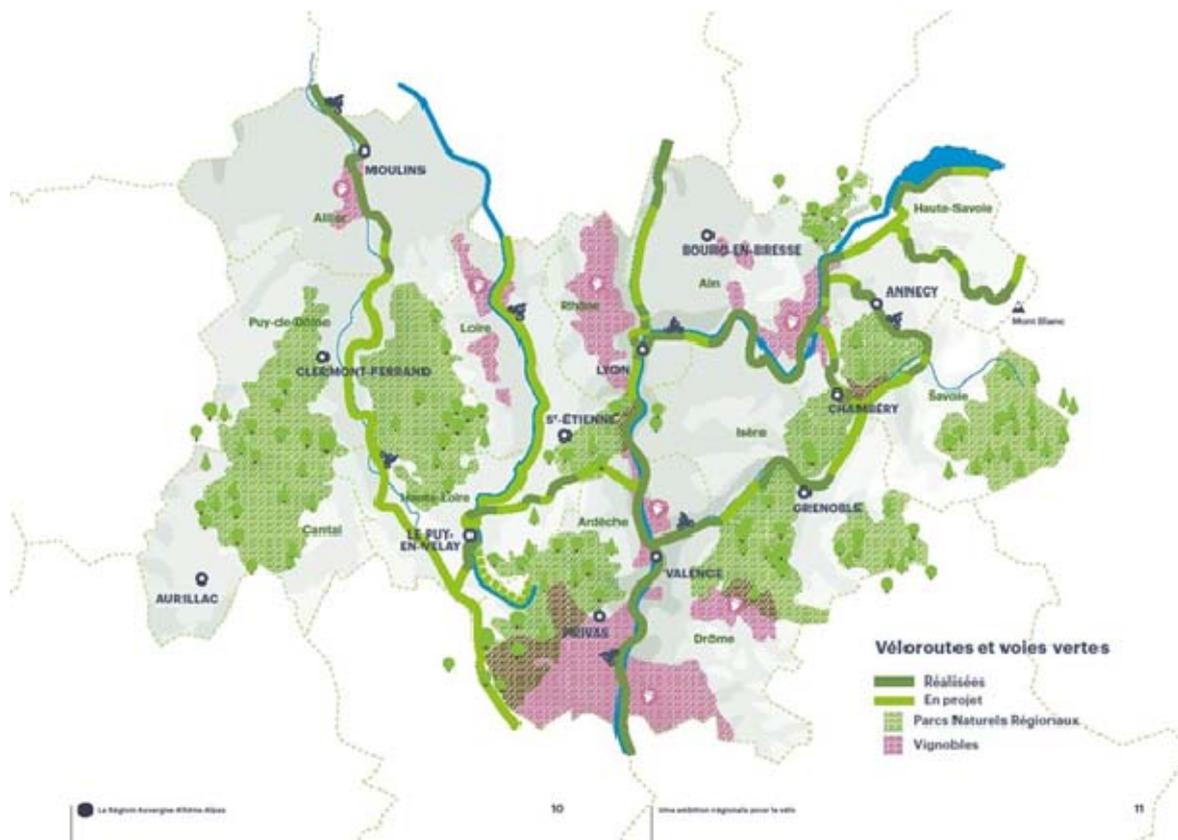
Cette préoccupation doit aussi prendre en compte la nécessité de préserver les usages (lorsqu'il ceux-ci sont compatibles avec la préservation de la rivière) et la qualité de vie des riverains, en particulier là où ceux-ci vivent encore en harmonie avec la rivière. C'est le cas par exemple sur la partie la plus en aval de l'Allier de plaine, à la croisée des trois départements de l'Allier, du Cher et de la Nièvre, qui est la plus riche en termes de biodiversité et de paysage, alors même que c'est là que subsiste un rapport traditionnel à la rivière avec élevage bovin, chasse, pêche et baignade.

C'est donc, avant toute promotion inconsidérée, un schéma de développement à double visée, économique (valeur ajoutée pour le territoire touristique) et sociale (réappropriation et sensibilisation aux richesses naturelles), qui doit être réfléchi, concerté et progressivement mis en œuvre pour assurer une valorisation durable de l'axe fluvial. Et son application passera par une entente entre les acteurs économiques et institutionnels concernés (charte et missions) et par la mise en place d'un dispositif d'évaluation de la fréquentation et de ses impacts, en lien avec l'observatoire de l'Allier. Tels sont les enjeux de l'étude de définition du projet de "Route de l'Allier" qui fait l'objet du présent cahier des charges.



## E. LES DIMENSIONS REGIONALE ET MASSIF CENTRAL :

La nouvelle grande Région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée à mener une politique ambitieuse pour contribuer à l'essor du tourisme à vélo, en tant qu'atout majeur en termes d'attractivité touristique, de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle a décidé pour cela de concentrer ses efforts sur six itinéraires structurants d'intérêt régional, dont fait partie la vélo-route V70 dans sa partie le long de l'Allier. Cet engagement se traduira par deux actions de coordonnées de soutien aux collectivités locales: une politique "itinérance touristique" et une politique "aménagement des véloroutes et voies vertes d'intérêt régional".



Concernant la véloroute V70 et la voie verte Allier, la Région s'apprête à lancer l'étude visant à définir une identité commune sur les trois départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, dont la finalité sera de définir une marque de destination, à l'instar de ce qui existe sur la Via Rhôna. Se positionnant comme coordinateur de la réalisation de cet itinéraire à son échelle, la Région mettra en place une gouvernance partagée via l'organisation d'un comité d'itinéraire présidé par un élu régional et notamment chargé d'accompagner le pilotage de son étude de marque V70.

Celle-ci, qui devra évidemment être coordonnée avec l'étude de "route de l'Allier" faisant l'objet du présent cahier des charges, devrait être engagée fin février 2018 pour une conclusion en fin d'été. Elle aura pour objectif la détermination d'un nom, la création d'un logotype et la définition d'une charte graphique.

Dossier de presse véloroutes et voies vertes

**Devenir la Région leader sur le tourisme à vélo**

Conférence de Presse du 26 juin 2017

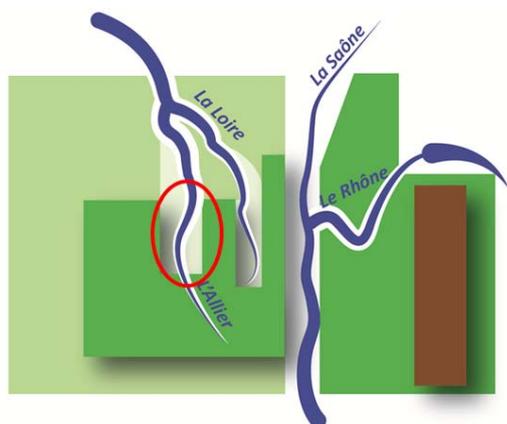
**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

En parallèle, le pôle métropolitain s'est inscrit dans la démarche de candidature collective d'un réseau de territoires et d'acteurs du Massif Central, portée par l'association MACEO, pour un Programme d'Investissement d'Avenir correspondant à l'appel à manifestation d'intérêt lancé au niveau national auprès des Territoires d'innovation de grande ambition. Ce PIA "HAPPI MONTANA" ayant été sélectionné parmi les 20 lauréats retenus sur les 120 dossiers présentés, l'étude de la "Route de l'Allier" bénéficiera d'un soutien financier de la Caisse des Dépôts et de la synergie développée avec les projets d'autres acteurs du PIA. Cette dimension illustre l'enjeu du projet de mise en valeur de l'axe Allier comme lien fédérateur entre l'Ouest régional et le cœur du Massif Central, sur le plan du développement territorial et en particulier de la structuration d'une offre touristique globale.



## CONTENU DE LA MISSION

Au-delà de la constitution de la seule voie verte, comme itinéraire piétonnier et cyclable en site propre, qui n'est pas réalisable tout le long de l'Allier entre Brioude et Vichy, et de la mise en œuvre de la véloroute V70 par les Départements, il s'agit, en concertation avec les collectivités et acteurs concernés, de définir le projet de développement d'une "**Route de l'Allier**", premier marqueur de la stratégie de réappropriation et de mise en valeur de l'axe Allier.



Ce projet pourrait faire l'objet d'une des grandes actions inscrites au volet de "coopération interterritoriale" d'un Pacte métropolitain d'innovation signé entre l'Etat et la Communauté urbaine de Clermont-Fd, dans le cadre de son accession au statut de métropole institutionnelle, à l'instar de l'enjeu "ré-habiter la Seine" de Rouen Normandie Métropole et de la "Smart river" du Grand Lyon. Il s'agira alors de considérer **le Val d'Allier comme espace stratégique innovant et axe structurant de développement pour le territoire du Pôle métropolitain**, mais aussi à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes parallèlement à la ViaRhôna.

L'objectif principal de la mission sera de définir ce projet depuis son concept jusqu'à son marketing, en passant par les conditions de sa mise en œuvre et de sa gestion. La mission se décomposera pour cela en trois parties indissociables, présentées ci-après, sans ordre hiérarchique et à mener en parallèle. Elle devra permettre d'aboutir

à un large consensus entre les acteurs sur un projet global, conjuguant les actions déjà engagées ou projetées sur le périmètre du Pôle métropolitain, et pouvant être développé progressivement sur l'ensemble de l'axe Allier.

Une composante importante de cette étude de définition résidera donc dans la **concertation avec les différents acteurs concernés** sur le territoire du pôle métropolitain, ainsi qu'avec quelques acteurs potentiellement intéressés en dehors de celui-ci, en amont et en aval. Elle reposera aussi sur une coopération efficace avec la Région en charge de l'étude de marque V70 et avec les Départements en charge de sa mise en œuvre.

### A. DEFINITION DU CONCEPT DE "ROUTE DE L'ALLIER" :

Le travail exploratoire mené jusqu'à présent, notamment dans le cadre de l'étude réalisée par le Pays du Grand Clermont, ainsi qu'à l'occasion du stage des étudiants de PolyTech Tours, a permis de dégrossir le sujet en termes d'enjeux et d'organisation du territoire. Mais tout reste à faire quant à la définition d'un concept unitaire, communicable et séduisant pour les populations riveraines et les acteurs socio-économiques du Val d'Allier, d'une part, et pour les visiteurs et touristes d'autre part. A ce titre, la dénomination de "Route de l'Allier" doit être considérée comme provisoire et utilisée faute de mieux.

Le travail portera en premier lieu sur la **définition du concept identitaire** en fonction des objectifs du projet : sensibilisation des habitants et réappropriation respectueuse de la rivière, cadre de vie et de loisirs, accueil des visiteurs et développement touristique, fédération des acteurs, image et promotion du territoire métropolitain, enrichissement et attractivité du territoire interdépartemental et régional.

Cette partie de la mission devra s'appuyer sur une bonne compréhension des enjeux du territoire et de l'attente des acteurs, en même temps que sur une approche de type **benchmarking** permettant de positionner le projet par rapport à d'autres réalisations ou projets comparables en France ou à l'étranger.

Elle aboutira à une proposition de définition des **éléments d'identification** du projet (label) et de son **application à la signalétique et au jalonnement** des différentes infrastructures composant l'itinéraire (voie verte, vélo-route, étapes canoë, haltes et services, connexions transversales, pôles structurants, maisons de sites, applications smartphone, etc.), ainsi qu'aux documents de communication et de promotion.

A ce titre, il sera indispensable de confronter les réflexions menées dans le cadre de l'étude de la "route de l'Allier" avec celles menées dans le cadre de l'étude de marque V70 conduite par la Région, afin de vérifier que les nom, logotype et charte graphique définis par celle-ci ne se trouvent pas en contradiction avec l'identité globale recherchée pour le projet de développement de l'axe Allier et qu'ils puissent au contraire y participer.

### B. MISE AU POINT DU SCHEMA D'ORGANISATION :

La mission d'étude a pour finalité première la mise au point complète et consensuelle d'un projet pré-opérationnel susceptible d'être développé progressivement à différentes échelles et par différents maître d'ouvrages et acteurs, sur l'ensemble du territoire métropolitain de Brioude à Vichy. Elle portera pour cela sur les éléments suivants :

- Mise au point du **schéma d'organisation coordonnée des différents modes d'itinérance** le long de l'axe Allier (promenade et randonnée pédestre et cycliste, vélo-route V70, canoë, bus, train, voiture) en connexion avec les territoires traversés et formant cette "route de l'Allier". L'étude s'appuiera sur les réflexions et équipements déjà réalisés et prendra en compte les projets en cours de préparation, en particulier sur le Gand Clermont et sur Vichy Communauté, quitte à suggérer des ajustements opportuns. Elle identifiera aussi les connexions à privilégier en fonction des territoires traversés, ainsi que les points nodaux formés avec les itinéraires transversaux.
- Proposition des **principes de mise en réseau des Maisons de sites** échelonnées le long de l'Allier : détermination de leurs caractères structurants et de leurs spécificités, recherche de complémentarités thématiques et fonctionnelles, harmonisation des objectifs et des discours, cohérence et coordination des actions (information et sensibilisation, services, observations et partage de la connaissance, éducation et formation, actions collectives, évaluation de la fréquentation et de ses retombées, promotion commune, opérations événementielles, etc.).
- Hypothèse du **rôle de tête de réseau à faire jouer à la future Maison de l'Allier** de Vichy et orientation de son programme opérationnel pour répondre à cette fonction particulière: coordination du réseau des Maisons de sites de l'Allier sur le territoire métropolitain et au-delà, dispositif coordonné d'observation scientifique de la rivière, centre de ressources partagé, synthèse et analyse de la fréquentation locale et touristique, conduite d'opérations collectives d'animation et de communication, siège de la gouvernance nécessaire à la gestion cohérente pérenne de la voie verte et à la fédération des acteurs (collectivités, associations, activités économiques), etc.
- Anticipation sur le **développement du projet en amont et en aval** du territoire métropolitain, en termes d'itinérances et de mise en réseau des pôles structurants, mais aussi de concept identitaire et fédérateur des territoires traversés par l'axe Allier. La concertation à mener pour cela se limitera aux acteurs concernés bien identifiés: Départements, Villes de Moulins et de Nevers, sites structurants (Conservatoire National du Saumon Sauvage, Réserve naturelle et Espace naturel du Val d'Allier, Maisons de la Nature et de la Batellerie du Veurdre, Parc floral d'Apremont-sur-Allier, ...), et de quelques acteurs associatifs ou économiques déjà en place.

Afin d'assurer complètement la cohérence du dispositif, la mission comportera une part d'**accompagnement conceptuel des pôles structurants** projetés (Site des Vigères, Ecopôle du Val d'Allier et Maison de l'Allier) ou à développer sur l'espace métropolitain (Maison du Saumon, Domaine de Chadieu, Maison de la Batellerie), ainsi qu'éventuellement en dehors de celui-ci (Conservatoire National du saumon sauvage et Espace nature du Val d'Allier, par exemple).

### C. DEFINITION DES MOYENS ET MODES DE GESTION :

Outre la mise au point d'un concept clair, attractif et partagé, ainsi que d'une organisation cohérente, la réussite du projet de "Route de l'Allier" reposera sur sa réalisation progressive la plus complète possible et sur l'engagement des territoires et des acteurs concernés à en assurer la pérennité, à en maintenir l'unité et à en partager l'animation dans un esprit de solidarité qui mérite d'être encadré jusqu'à un certain point. Il en va là de la qualité d'accueil qui sera développée pour les visiteurs, de la lisibilité extérieure et de l'attractivité du Val d'Allier qui en résultera.

Plusieurs questions de principes et de moyens se posent pour coordonner le projet en termes de réalisation et de fonctionnement, afin d'obtenir un engagement solidaire de ses acteurs à agir en cohérence et en synergie, ainsi qu'à participer au financement de la gestion collective nécessaire. La mission aura pour objectif de proposer des réponses à ces questions qui soient basées sur le plus large consensus.

- Définition des **principes d'une organisation collective des moyens** de gestion et de coordination, d'animation et d'accueil, de promotion et de communication, de contrôle et d'évaluation, qui permettent d'assurer le développement cohérent du projet et la pérennité de ses ambitions. Cet aspect sera à étudier en concertation avec les communes traversées et les EPCI directement concernés, ainsi qu'avec la Région et les Départements. Cet aspect du projet sera à concevoir dans un but d'efficacité et d'optimisation des moyens.
- Proposition d'une **organisation de la gouvernance de la "Route de l'Allier"**, nécessaire pour coordonner le projet dans sa conception de détail, dans sa réalisation progressive, dans son fonctionnement et dans son développement, ainsi que dans ses relations aux territoires (pôles urbains, parcs naturels régionaux, grands systèmes agricoles, etc.). La forme et l'organisation de cette gouvernance devront faire l'objet de propositions, y compris sous des formes provisoires. En fonction de l'évolution du contexte relatif à la prise de compétence des EPCI sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur tout ou partie du bassin de l'Allier, cet objectif de gestion collective de "Route de l'Allier" pourra le cas échéant être intégré à une approche plus globale de gestion de l'axe fluvial.
- Elaboration d'une **charte des acteurs publics, associatifs et économiques** visant à encadrer leurs positionnements, présentations, pratiques et actions, afin de garantir l'ambition d'excellence et la pérennité du projet collectif de développement de la "Route de l'Allier" sur les plans environnemental, sociétal, économique et culturel, ainsi qu'à fixer leurs responsabilités et engagements respectifs à contribuer au mieux au bon fonctionnement de celle-ci. La labellisation "route de l'Allier" des sites et activités pourra être conditionnée à leur adhésion à cette charte collective, qui fixera leurs engagements, d'une part, et leurs contributions éventuelles aux charges collectives de coordination, de maintenance, de contrôle, d'animation, de promotion et d'évaluation.

- Montage du **budget prévisionnel de fonctionnement** nécessaire pour assurer la coordination de la maintenance, du contrôle, de l'animation, de la promotion et de l'évaluation de la fréquentation de la "Route de l'Allier" et de la voie verte en particulier. L'objectif sera d'estimer les dépenses collectives nécessaires et de proposer un montage pour le partage de leur financement, incluant éventuellement une participation des acteurs économiques forfaitaire et/ou indexées sur le chiffre d'affaire. Il s'agirait là de les impliquer dans le développement collectif de la "Route de l'Allier" en conditionnant à cette contribution financière l'utilisation de son label et l'accès à la promotion.

## ATTENDUS DE L'ETUDE

L'ensemble des documents devra être fourni en 10 exemplaires et en format numérique. Ils seront regroupés en un ou plusieurs rapports, dont la forme devra permettre de faciliter la compréhension du projet par un tiers non initié.

### DOCUMENTS LIÉS À LA DEFINITION DU PROJET D'AMENAGEMENT :

- Un rapport écrit et illustré sur le concept de "Route de l'Allier" sur le territoire du Pôle métropolitain, d'une part, et son développement à l'ensemble de l'axe Allier, d'autre part,
- Le plan de référence du parti d'aménagement présenté à une échelle 1/25.000<sup>ème</sup> de Brioude à Vichy, localisant la voie verte et la vélo-route, leurs sections communes, ses points d'accès et de services, de contacts avec les autres modes d'itinérance, les pôles d'animation structurants, ainsi que les connexions principales aux territoires,
- Le schéma de jalonnement de la "Route de l'Allier" et principalement de ses parties voie verte et vélo-route (à voir avec la Région et les Départements),
- Le schéma de positionnement des pôles structurants (maisons de sites) et des équipements et/ou acteurs économiques et touristiques directement impliqués ou potentiellement concernés par le développement de la "Route de l'Allier",
- Une proposition de mise en réseau des pôles d'animation structurants (Maisons de sites), assortie de fiches de présentation de chacun d'entre eux comprenant la description de ses spécificités thématiques et fonctionnelles, son mode de fonctionnement, les acteurs impliqués et/ou associés, l'organisation de son environnement et des services proches, son rôle par rapport aux différents modes d'itinérance (accès, accueil, information, services,...), etc.,

### DOCUMENTS LIÉS A SA MISE EN ŒUVRE ET A SA GOUVERNANCE :

- Note de cadrage juridique portant sur la maîtrise du concept de "Route de l'Allier", dans son organisation, son développement, son fonctionnement et sa promotion,
- Note de cadrage technique portant sur la gestion coordonnée de la "Route de l'Allier", incluant la voie verte et la vélo-route, et de leurs points de services, sur le plan de la maintenance, de l'entretien courant, du contrôle des accès, des servitudes d'usage, de l'évaluation de la fréquentation et de ses impacts sur le milieu naturel, la vie locale et le voisinage,
- Proposition d'organisation de sa gouvernance, aux deux niveaux global et local, précisant les engagements et responsabilités des membres la composant ou simplement associés à celle-ci, ainsi que son rôle, ses modalités de fonctionnement et ses ressources,
- Focus sur le rôle de tête de réseau pressenti pour la future Maison de l'Allier à Vichy et sur son programme architectural et fonctionnel, en lien avec le projet d'Observatoire de l'Allier.
- Projet de charte des acteurs économiques, touristiques et associatifs associés au développement de la "Route de l'Allier" et utilisant les infrastructures et services qui la composent. Celle-ci définira les rôles, engagements et responsabilités des uns et des autres, et précisera les conditions d'utilisation des outils de marquage et de promotion (dénomination(s), marque(s), label, applications,...)

### DOCUMENTS LIÉS A SA PROMOTION :

- Proposition chiffrée de création d'un label "Route de l'Allier" et d'une charte graphique et juridique d'utilisation par les acteurs, en fonction de leurs différents niveaux d'implication et de leurs activités (à coordonner avec les conclusions de l'étude de marque V70).
- Proposition de "mise en produit touristique" coordonnée comportant différents modèles de mise en synergie des modes d'itinérance, des pôles structurants, des territoires associés et des acteurs (en termes d'échelle géographique, de durée, de thématique, de cible, de saison,...).
- Proposition chiffrée du dispositif de promotion à mettre en œuvre, en cohérence avec ce qui peut déjà exister sur le territoire métropolitain et en recherchant des solutions originales et performantes utilisant les outils numériques.

- Note sur des actions événementielles envisageables pour utiliser la "Route de l'Allier", ses Maisons de sites et son réseau d'acteurs, d'une part dans le but de contribuer à une réappropriation respectueuse de la rivière par les populations riveraines et, d'autre part, dans celui de développer la fréquentation touristique du Val d'Allier et de renforcer l'attractivité de l'Auvergne et de sa Métropole.

## MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET CALENDRIER

### LES ATTENDUS EN TERME DE METHODOLOGIE

La mise en œuvre des orientations d'aménagement et de développement présentées ci-dessus suppose une harmonisation des politiques publiques reposant sur une implication claire, partenariale et pérenne des différentes collectivités et acteurs directement concernés.

Dans cette perspective, il conviendra de veiller à associer à l'étude l'ensemble des partenaires impliqués sur le Val d'Allier, qu'ils soient collectivités territoriales, organismes d'Etat, partenaires privés ou associatifs, de manière à faire émerger un réel consensus et un positionnement clair et partagé autour du projet, et cela aux différentes étapes de son élaboration.

Une démarche de concertation auprès des communes concernées, des associations environnementales et des représentants des différents usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs,...) devra être menée à différentes étapes de l'élaboration du projet : concept, parti d'aménagement et mode de gestion.

Ainsi la démarche adoptée consistera à proposer à chaque étape un débat et une validation partenariale de manière à enclencher l'étape suivante.

**Le Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne assure la maîtrise d'ouvrage de la présente étude, dont la conduite est confiée à l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole avec l'aide des deux animateurs de son "Défi Allier", accompagnés le cas échéant de cadres de la Région, des Départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, ainsi que du Pays du Grand Clermont.**

La réflexion sera conduite par les deux groupes de travail suivants, dont la composition provisoire est donnée à titre indicatif :

**Le comité de pilotage de l'étude** assure la conduite politique de l'étude. Il examine les rapports et valide les rendus aux phases clés de la démarche.

Il associe les élus référents du Syndicat métropolitain pour le "Défi Allier" et les porteurs des pôles structurants (Maisons de sites) existants et projetés de Brioude à Vichy, ainsi que les élus délégués par les structures suivantes : Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes, Conseils départementaux de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, Pays de Grand Clermont, EPCI traversés par l'Allier, SEAT (Syndicat d'étude et d'aménagement touristique), CLE du SAGE Allier aval, ainsi que des représentants de l'Etat, des Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne et de l'Allier,....

**Le comité technique** assure l'expertise technique des propositions formulées par l'équipe d'étude.

Il associe des techniciens des structures suivantes : EPCI du Val d'Allier métropolitain et pôles structurants (Maisons de sites) existants et projetés de Brioude à Vichy, Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes et CRDT, Conseil départementaux et CDT de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, Pays du Grand Clermont, Etat et Agence de l'Eau Loire Bretagne, Etablissement public Loire, PNR Livradois Forez, CPIE, Chambre d'agriculture, Agence de l'Eau, CEPA, LPO Auvergne, FRANE, Allier Sauvage, Loire Vivante et Agence d'Urbanisme Clermont métropole,....

Il sera nécessaire de prévoir au minimum une réunion du comité de pilotage et deux réunions du comité technique pour chacune des parties de l'étude : concept / parti d'aménagement / modalités de mise en œuvre.

## DURÉE ET PHASAGE DE L'ÉTUDE

A compter du bon de commande prescrivant son démarrage, la présente étude devra être réalisée dans un délai maximum de 8 mois, hors périodes de validation politique, mais deux objectifs calendaires devront être poursuivis:

- la première phase (partie A), relative au concept de "route de l'Allier" sera à coordonner avec le planning de réalisation de l'étude de marque V70, afin de contribuer à alimenter celle-ci et d'assurer la compatibilité des deux démarches. Dans tous les cas, les conclusions des deux études devront permettre le balisage des premières parties réalisées de la voie verte pour l'été 2019.
- la deuxième phase (partie B) relative au schéma d'organisation, en particulier pour les principes de mise en réseau des Maisons de sites, devrait aboutir en septembre 2018, afin de permettre de répondre éventuellement à l'appel à projets à venir dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir HAPPI MONTANA.

C'est pourquoi les différentes parties de l'étude pourront faire l'objet d'engagements simultanés, sous réserve que la validation de leurs conclusions reste soumise à l'ordre défini: concept → schéma d'organisation → moyens et mode de gestion.



## CONSULTATION

### EQUIPE

L'équipe recherchée doit permettre d'assurer l'ensemble de la mission confiée. Cette équipe pluridisciplinaire, conduite par un spécialiste du développement touristique et des loisirs de nature, doit associer les compétences suivantes:

- développement touristique et des loisirs de nature
- aménagement du territoire (urbanisme spatialiste)
- programmation et montage de projets
- communication institutionnelle et touristique
- montages partenariaux et protection des marques

Une compétence dans les domaines de l'environnement fluvial et la gestion des milieux alluviaux, pourra constituer un atout supplémentaire intéressant, en particulier pour les questions de maîtrise des impacts sur les milieux naturels.

### DOCUMENTS A REMETTRE ET CRITERES DE SELECTION

- Pièces administratives : voir le règlement particulier de consultation (article 3).
- Présentation de l'équipe candidate précisant :
  - la composition de l'équipe et les références de ses membres pour des travaux d'études similaires de moins de 5 ans (4 références maximum par membre de l'équipe).
  - les noms et qualifications du chef de projet et des intervenants pour chaque partie de l'étude.
  - les moyens en matériel, effectif et qualification du personnel.
- Proposition méthodologique précisant :
  - l'organisation envisagée pour réaliser la mission et les moyens mis en œuvre, ainsi que tout autre élément contribuant à mener à bien la mission.
  - le calendrier prévisionnel de l'étude
  - les modes de concertation choisis et son déroulement
  - la présentation des résultats pour chaque partie de l'étude (documents écrits, réunions...).
- Offre financière et décomposition détaillée du coût de l'étude par parties de l'étude et par membres de l'équipe, précisant le prix jour/homme.

### DATES DE REMISE DES OFFRES : 13 MARS 2018 A MIDI

### SUITES DONNEES A LA CONSULTATION

Les principaux critères pris en compte pour le choix du lauréat seront par ordre décroissant d'importance : la composition de l'équipe et les références en matière d'études de ce type, la méthodologie proposée, le coût de la prestation.

## DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PRESTATAIRE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Dossier "Val d'Allier métropolitain, territoire de projets fédérateurs" Agence d'urbanisme Clermont Métropole 2006
- "Plan vert" du Grand Clermont, SEPAC/Agence d'urbanisme Clermont Métropole 2005.
- Rapport de stage de groupe "Route de l'Allier et voie verte métropolitaine", quatre étudiants GAE4 de PolyTech Tours 2015/2016
- Schéma de développement durable de la rivière Allier, Conseil Régional d'Auvergne 2009
- Cahier des charges de l'étude d'identité pour la véloroute V70 (étude de marque)
- Etude opérationnelle d'une voie verte le long de la rivière Allier, Grand Clermont 2013
- Schéma d'intégration de la vélo-route V70 sur le département du Puy de Dôme, Conseil départemental 2017
- Plan des itinéraires cyclables du Département de l'Allier, Conseil départemental 2013
- Projet d'agglomération "Vichy Val d'Allier à l'horizon 2025", Vichy Communauté 2015
- Schéma d'intégration de la voie verte de découverte de l'Allier, Vichy communauté 2017
- Etude de programmation de la Maison de l'Allier, Ville de Vichy 2006
- Dossier de présentation de l'Ecopôle du Val d'Allier, SEAT 2016
- Etude préalable d'une "porte d'entrée pour la commune d'Issoire", étudiants PolyTech Clermont-Fd 2017
- Etude préalable d'une manifestation populaire, sportive et culturelle sur la véloroute-voie verte de l'Allier, étudiants IADT 2018
- Guide méthodologique de l'étude de faisabilité opérationnelle de la voie verte sur le secteur sud Issoire/Brioude, Département du Puy de Dôme 2018
- SAGE Allier aval, Commission Locale de l'Eau 2014
- Livre "Sur les traces de l'Allier" Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier 2016



**Maître d'ouvrage: Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne**

**Conduite de l'étude: Agence d'urbanisme Clermont Métropole**

**Référent habilité à répondre aux questions des candidats: Joël Herbach, chargé du "Défi Allier", tél. 06 08 17 23 58**